

# Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

## Séance ordinaire du conseil municipal

### Lundi 12 décembre 2016, à 19 h, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de Mme Christiane Auclair (district 2) et M. Alain Dufresne (district 4).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général, M. Marc Proulx.

#### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 427-12-16

##### Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 428-12-16

##### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

##### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016

##### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes - Lot 12-2016

##### **Suivi**

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

##### **Dépôt**

7. Dépôt du registre de dons

##### **Direction générale**

8. Adoption des recommandations du rapport d'audit du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
9. Adjudication de mandat à *Raymond Chabot Grant Thornton* pour le diagnostic et optimisation des processus administratifs
10. Création et confirmation de comités

##### **Avs de motion**

11. Avis de motion - Adoption d'un Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, amendant le Règlement 458-04
12. Avis de motion - Adoption d'un Règlement d'emprunt pour la municipalisation de la rue du Grand-Fond

##### **Adoption de règlement**

13. Adoption du Règlement 793-16 - *Règlement établissant la tarification des différents services, abrogeant toutes dispositions à ce sujet*

##### **Politique**

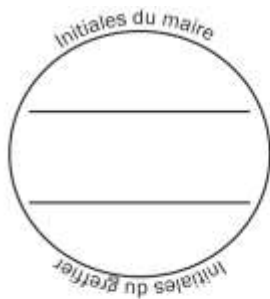
14. Adoption de la politique POL-019-16 - *Politique de déneigement*

##### **Trésorerie**

15. Transfert au Fonds de roulement
16. Financement à partir de la réserve financière Parc et terrain de jeux
17. Annulation des soldes résiduels - Réalisation complète de l'objet des règlements

##### **Approvisionnement**

18. Autorisation de lancements d'appels d'offres
19. Annulation de l'appel d'offres SBDL2016-07 pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la municipalisation de la rue du Grand-Fond
20. Autorisation de lancement d'appel d'offres et adoption de nouveaux critères de sélection pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la municipalisation de la rue du Grand-Fond
21. Adhésion au programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
22. Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif
- Urbanisme**
23. Demande de dérogation mineure – 10, rue du Cap
24. Autorisation de signatures – Cession de la rue Viau
25. Nomination de M. Jean-Nicolas Faguy sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
- Travaux publics**
26. Directive de paiement n° 6 – Intersection Monardes-Saphirs
27. Autorisation de signatures – Déplacement du réseau d'utilité publique de Vidéotron – Intersection Monardes-Saphirs
- Ressources humaines**
28. Embauche de Mme Maude Simard, avocate, à titre de greffière, pour le remplacement temporaire d'un congé de maternité
29. Embauche de M. Pascal Courchesne, à titre d'opérateur journalier, saisonnier, sur appel
- Divers**
30. Modification de la Résolution 172-05-16 concernant les directives de changement TS1-TS2 du projet de l'intersection Monardes-Saphirs
31. Modification des noms des rues Valmont et des Mélèzes
32. ~~Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec la Ville de Québec relativement à fourniture de services en matière de déneigement, d'entretien de la chaussée, de collecte et de gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la Ville de Québec située aux limites du territoire de Sainte-Brigitte-de-Laval~~ **REPORTÉ**
33. Renouvellement du contrat d'assurance
34. Directive de changement - Bâtiment parc des Saphirs (système d'alarme)
- Période de questions**
35. Période de questions
- Dispositions finales**
36. Levée de la séance

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 429-12-16 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016**  
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

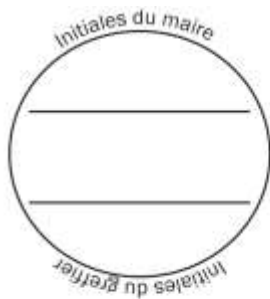
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4. 430-12-16 **ADOPTION DES COMPTES**  
**Adoption des comptes – Lot 12-2016**  
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 12-2016 au montant de 553 646.84 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

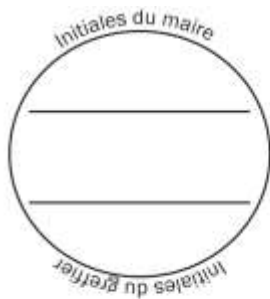
<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2016</b>	
AECOM Consultants inc.	2 931.87 \$
Air liquide Canada inc.	190.22 \$
Alexandre Naud	16.00 \$
Amalgame Solutions	718.59 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2016</b>	
Ardel Électrique inc.	1 223.64 \$
Aréo-Feu Itée	357.57 \$
ARPO Groupe Conseil	12 339.12 \$
Asphalte Lagacé Ltée	366.33 \$
Association québécoise d'urbanisme	41.42 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	287.44 \$
Auclair & Landry Québec inc.	3 572.30 \$
Audrée Trudel	165.00 \$
Audrey Davy	16.00 \$
Audrey Girard	17.00 \$
Batteries Expert	39.04 \$
Bédard Guillaume	70.09 \$
Bell Mobilité Cellulaire	580.23 \$
Béton sur mesure inc.	238.00 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	314.46 \$
C.A.F. Fortier excavation	9 002.54 \$
C.C.A.P.	662.56 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	1 797.91 \$
Camions international Élite Itée	110.58 \$
Canac	1 961.75 \$
Capital Propane inc.	414.95 \$
Carlos Vasquez	390.75 \$
Caroline Maheux	567.75 \$
Carrières Québec Inc	501.65 \$
Catapulte Communication	4 053.91 \$
Céline Plourde	50.00 \$
Centre de l'auto élite inc.	225.15 \$
Chantal Couturier	20.00 \$
Chouinard Marie-Ève	1 505.00 \$
Christine Martineau	34.00 \$
Club social des pompiers de Ste-Brigitte-de-Laval	822.00 \$
Colbo	2 259.26 \$
COMBEQ	1 144.01 \$
CONFIAN	8 008.08 \$
Coop Santé Ste-Brigitte-de-Laval	500.00 \$
Costco american express	229.94 \$
Côté Fleury	893.67 \$
CRD Construction	1 000.00 \$
CRD Construction	1 000.00 \$
CRD Construction	1 000.00 \$
Daniel Brazeau, consultant	1 259.70 \$
Deloitte	1 568.54 \$
Distribution Michael Prévost	156.35 \$
Drolet ressort inc.	574.87 \$
Dussault Gilles	825.00 \$
Échelles C.E. Thibault	328.83 \$
Éco-vert entretien paysager inc	12 242.22 \$
Editions Le Téléphone Rouge Inc	86.23 \$
Elza Dallaire	235.70 \$
Emco Ltée	389.20 \$
Employé # 253	88.70 \$
Employé # 337	175.35 \$
Employé # 423	82.18 \$
Employé # 430	719.28 \$
Employé # 435	80.68 \$
Employé # 469	511.61 \$
Employé # 500	32.17 \$
Employé # 517	1 155.65 \$
Énergie Valero inc.	3 776.13 \$
ESRI CANADA LTD	3 276.79 \$
Excavation Mario Vallée	556.19 \$
Fonds d'information sur le territoire	172.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2016</b>	
Fournitures de bureau Denis	1 126.53 \$
France Thomassin	25.75 \$
Francine Ampleman	165.00 \$
Frankelin Empire	605.28 \$
G&K Services Canada Inc.	584.24 \$
G4 Architecture Faguy + Brisson Architectes & associés	11 175.57 \$
Garda World	487.44 \$
Gaudreau environnement inc.	24 422.49 \$
GéniArp	2 989.35 \$
Gestion Éric Boutin	1 330.38 \$
Gisèle Lapointe	25.75 \$
GPLC arpenteurs-géomètres inc.	1 727.50 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	312.04 \$
Groupe Ultima inc.	98 746.00 \$
Groupe-conseil Aon	1 035.50 \$
Harold Poulin	165.00 \$
Herbanatur	2 299.50 \$
Husky Neige Inc.	25 572.62 \$
Hydro Québec	16 516.84 \$
Ici l'info	955.44 \$
IGA 8162	31.18 \$
Imprimerie Sociale	1 454.44 \$
Industrielle Alliance 02579	32 442.48 \$
Info Page	82.09 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	62.47 \$
Jessica Boudreault	235.70 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	560.51 \$
Julie Nadeau	567.75 \$
Konica Minolta Business Solutions	267.02 \$
La Capitale en fête	934.75 \$
Laboratoire Environex	287.44 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	826.33 \$
L'Ange Gardien Ford	504.69 \$
Latulippe inc.	- \$
Les Consultants S.M. inc.	8 612.44 \$
Les Copies de la Capitale inc.	449.56 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	5 144.75 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	16 645.15 \$
Les huiles Desroches inc.	457.27 \$
Les Moteurs Electriques P.M.R. du Québec Inc	710.70 \$
L'Heureux inc.	212.40 \$
Linde Canada limité 15687	643.71 \$
Louis Hamel enr.	5 493.28 \$
Lumen	4 624.29 \$
M. Lemieux inc.	377.61 \$
Macpek Inc	4 665.00 \$
Marcoux Gariépy & Associés	1 054.07 \$
Marie-Claude Hudon	90.00 \$
Marie-Ève Thomassin	567.75 \$
Marie-Josée Lussier	25.75 \$
Marie-Pier Guay	48.00 \$
Marilyne Lauzon	567.75 \$
Mario Drolet	235.70 \$
MED EXPRESS	141.12 \$
Mélanie de Beaumont	16.00 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	4 413.36 \$
Ministre du Revenu du Québec	53 731.09 \$
Morin Blouin & Associées, Membre du Groupe FEC	5 050.28 \$
Morneau Chantale	302.50 \$
NAPA pièces d'autos	1 348.53 \$
Nasri Hard	390.75 \$
Natasha Côté	40.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

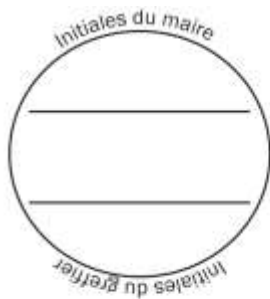
N° de résolution ou annotations

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2016</b>	
Nouvelles Économiques	689.85 \$
Orizon mobile	356.26 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	4 092.35 \$
Paradis aménagement urbain	3 582.87 \$
Patricia Sheedy	30.00 \$
Pause café Soleil	342.31 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	319.83 \$
PG Solutions	1 630.35 \$
Plongée Capitale	96.01 \$
Pneus Bélisle	1 503.66 \$
POGZ	2 914.62 \$
Productions Nœud Papillon	215.00 \$
Protection incendie PC	1 148.37 \$
Québec Hydraulique J.L.	193.57 \$
R. H. Mécanique	662.47 \$
R.M. Leduc & Cie	401.26 \$
Receveur Général du Canada	23 225.01 \$
Références Systèmes inc.	790.75 \$
Régulvar	1 498.14
Renaud-Bray	2 855.61 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	26.31 \$
Roland Thomassin	235.70 \$
Rona	979.00 \$
Roxanne Lachance	50.00 \$
S.T.P. inc	124.17 \$
Sancovac 2000 inc.	3 544.11 \$
Sani John Inc.	1 471.60 \$
Sani Orléans inc.	241.57 \$
Sciage & Forage Québec (1984) inc.	460.08 \$
Scolart	132.82 \$
SH MACHINERIE INC.	3 449.25 \$
Signalisation Lévis inc.	1 444.59 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 085.33 \$
Société québécoise d'information juridique	49.15 \$
S-Pace signalétique inc	1 011.78 \$
Station Service Alpin inc.	140.27 \$
Sylvain Robitaille	919.80 \$
Toshiba Solution d'affaires	1 259.52 \$
Transcontinental Media S.E.N.C.	517.39 \$
Turcotte 1989 inc.	1 046.27 \$
Unicoop, coopérative agricole	290.39 \$
Union des municipalités du Québec	(809.70) \$
Ville de Québec	27 557.10 \$
Ville de Saint-Raymond	10 852.48 \$
Visa Desjardins	13 241.08 \$
Vitro Plus Beauport	512.79 \$
Wolseley	1 274.43 \$
Wurth Canada Lté	1 089.96 \$
Xylem Canada company	384.28 \$
<b>Total des effets présentés au conseil du 12 décembre 2016</b>	<b>553 646.84 \$</b>

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

5. 431-12-16

N° de résolution ou annotations

### **SUIVI**

#### **Suivi des correspondances**

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Lettre du 28 novembre 2016 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Lettre du député Raymond Bernier pour une subvention de 750 \$ pour Reboisons Sainte-Brigitte.

6. 432-12-16

#### **Suivi des dossiers des élus**

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
  - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency
  - Comité environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
  - Comité de circulation
  - Représentant au conseil d'établissement de l'école du Trivent
- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu
  - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
  - Marché public
  - Taxi-bus
  - Comité du budget
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
  - Comité budget et suivi budgétaire
  - Travaux publics – voirie
  - Représentant de l'Association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
  - Culture (CCACP)
  - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
  - Communautaire et famille
  - Comité du budget

7. 434-12-16

### **DÉPÔTS**

#### **Dépôt du registre de dons**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière adjointe dépose au conseil municipal un extrait du registre qui contient les déclarations de dons aux élus qui ont été faites en 2016.

Aucun don n'a été déclaré en 2016.

8. 435-12-16

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **Adoption des recommandations du rapport d'audit du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

Considérant le rapport d'audit du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que le conseil municipal et l'administration accordent une attention particulière aux conclusions dudit rapport;

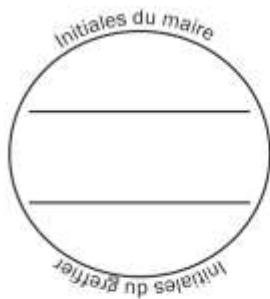
Considérant les actions entreprises par la Ville afin d'améliorer ses processus opérationnels;

Considérant le souhait de la Ville de poursuivre ces améliorations :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adopter toutes les recommandations du rapport d'audit du ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire déposé en décembre 2016;
- De confier au directeur général la gestion et l'administration d'un plan d'action priorisant les gestes à prendre afin de poursuivre l'amélioration des processus;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**9. 436-12-16** Adjudication de mandat à *Raymond Chabot Grant Thornton* pour le diagnostic et l'optimisation des processus administratifs

Considérant le rapport d'audit du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant le souhait de la Ville de poursuivre les actions prises pour améliorer sa performance administrative;

Considérant l'offre de service de *Raymond Chabot Grant Thornton*, en date du 6 décembre 2016 :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adjuger un contrat à *Raymond Chabot Grant Thornton* pour le diagnostic et l'optimisation des processus administratifs, pour un montant de 15 000 \$, avant les taxes applicables, conformément à l'offre de services du 6 décembre 2016;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**10. 437-12-16** Création et confirmation de comités

Considérant que le conseil municipal souhaite créer de nouveaux comités afin de favoriser l'efficacité des processus et des décisions;

Considérant que certains comités sont déjà en place :

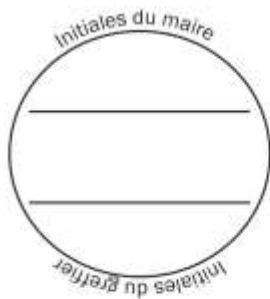
**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De confirmer les comités suivants :
  - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);
  - Comité Consultatif d'Environnement et de Développement durable (CCEDD);
  - Comité Consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine (CCAP);
  - Comité sur le budget
  - Comité de suivi du budget
  - Comité de circulation
  - Comité pour l'établissement d'une école secondaire.
- De créer les nouveaux comités suivants :
  - Comité de transport collectif
  - Comité du cœur villageois
  - Comité de suivi administratif
  - Comité du développement économique
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

11. 438-12-16

N° de résolution ou annotations

### **AVIS DE MOTION**

#### **Avis de motion – Adoption d’un Règlement relatif à la gestion des règlements d’urbanisme, amendant le Règlement 458-04**

Conformément à l’article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu’il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement relatif à la gestion des règlements d’urbanisme, amendant le Règlement 458-04.

12. 439-12-16

#### **Avis de motion – Adoption d’un Règlement d’emprunt pour la municipalisation de la rue du Grand-Fond**

Conformément à l’article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu’il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de municipaliser la rue du Grand-Fond. Ce règlement décrètera une taxe spéciale. En effet, 75 % du remboursement de cet emprunt sera à la charge des contribuables de la rue du Grand-Fond.

13. 440-12-16

### **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

#### **Adoption du Règlement 793-16 - Règlement établissant la tarification des différents services, abrogeant toutes dispositions à ce sujet**

Considérant que le conseil municipal peut décréter des tarifs relatifs à l’utilisation de certains biens et à la fourniture de certains services offerts par la Ville;

Considérant que le conseil municipal peut décréter des tarifs relatifs à certains frais administratifs;

Considérant qu’un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2016;

Considérant qu’une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 12 décembre 2016 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse déclare l’objet du règlement, sa portée, son coût et, s’il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D’adopter le Règlement 793-16 - *Règlement établissant la tarification des différents services, abrogeant toutes dispositions à ce sujet*;
- D’autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s’est abstenue de voter  
Adoptée à l’unanimité des conseillers**

14. 441-12-16

### **POLITIQUE**

#### **Adoption de la politique POL-019-16 – Politique de déneigement**

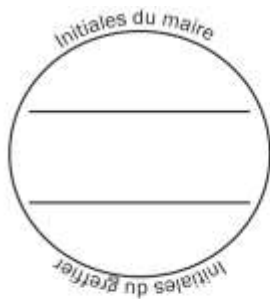
Considérant que la Ville désire se doter d’une politique de déneigement afin d’améliorer la qualité des services au citoyen :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D’adopter la politique POL-019-16 - *Politique de déneigement*;
- D’autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **TRÉSORERIE**

15. 442-12-16

#### **Transfert au Fonds de roulement**

Considérant que la Ville a procédé à des demandes de prix pour l'acquisition de glissières de sécurité, d'une zamboni (boîte à glace) et d'un bras de manutention;

Considérant qu'il s'agit de dépenses en investissement qui doivent être comptabilisées au Programme triennal d'immobilisations (PTI) :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser un virement de 28 000 \$ à partir du Fonds de roulement, pour financer l'acquisition des glissières de sécurité, d'une zamboni (boîte à glace) et d'un bras de manutention, remboursable sur trois (3) ans;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 443-12-16

#### **Financement à partir de la réserve financière Parc et terrain de jeux**

Considérant que la Ville a réalisé la création d'un parc pour adolescent, soit le parc de planche à roulettes (skatepark);

Considérant que les dépenses engagées dans ce projet totalisent un montant de 48 531 \$;

Considérant que le financement de ce projet provient de la réserve financière Parc et terrain de jeux :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser un virement de 48 531 \$ à partir de la réserve financière Parc et terrain de jeux;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 444-12-16

#### **Annulation des soldes résiduaire - Réalisation complète de l'objet des règlements**

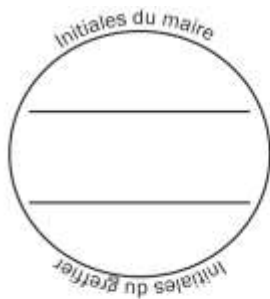
Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité :



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :
  - par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
  - par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
  - par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;
- Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **APPROVISIONNEMENT**

18. 445-12-16

#### **Autorisation de lancements d'appels d'offres**

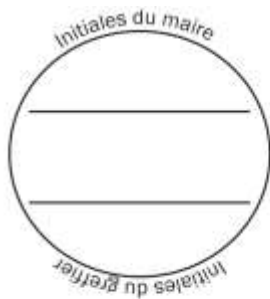
Considérant qu'en vertu de l'article 12 du Règlement 780-16 – *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement 714-13*, le conseil municipal doit autoriser tout lancement d'appels d'offres, sur invitation ou public, par résolution;

Considérant que des appels d'offres relatifs aux services/produits suivants devront être lancés au cours de la prochaine année :

- Services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux des projets suivants:
  - Réfection des rues Langevin et de l'Étang;
  - Mise à niveau de la conduite de trop-plein au 35, rue Goudreault;
  - Réparation des conduites des rues du Collège et de la Patinoire;
  - Émissaire pluvial au 1, rue Goudreault;
  - Émissaire pluvial au 47, rue Zurich;
- Services professionnels pour la préparation du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme;
- Fourniture d'arbres dans le cadre du programme « Reboisons Sainte-Brigitte-de-Laval »;
- Remplacement d'un camion de déneigement;
- Remplacement du trackless et ses équipements.

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser le lancement des appels d'offres mentionnés ci-dessus, conformément aux exigences de la Loi;
- D'autoriser le directeur général, à procéder à la formation du comité de sélection, tel que le prévoit Règlement 619-10 – *Règlement autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection pour l'adjudication des contrats relatifs à la fourniture de services professionnels*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**19. 446-12-16 Annulation de l'appel d'offres SBDL2016-07 pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la municipalisation de la rue du Grand-Fond**

Considérant que la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public SBDL2016-07 le 13 octobre 2016 pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la municipalisation de la rue du Grand-Fond;

Considérant le dépôt de la rénovation cadastrale;

Considérant de nouveaux faits au dossier;

Considérant la recommandation favorable de la greffière et de la trésorière :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'annuler l'appel d'offres public SBDL2016-07 pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la municipalisation de la rue du Grand-Fond;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**20. 447-12-16 Autorisation de lancement d'appel d'offres et adoption de nouveaux critères de sélection pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la municipalisation de la rue du Grand-Fond**

Considérant l'annulation de l'appel d'offres public SBDL2016-07 relativement à des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la municipalisation de la rue du Grand-Fond;

Considérant qu'un appel d'offres à cet effet doit être de nouveau lancé;

Considérant que la Ville désire adopter les critères de sélections ci-après nommés :

**1. PRÉSENTATION ET ORGANISATION DE LA FIRME (10 POINTS)**

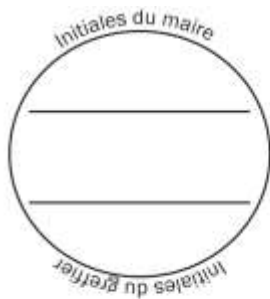
Le Soumissionnaire doit produire un texte afin de présenter de façon générale sa firme, ses partenaires et les éléments clés de son organisation. Il doit faire ressortir les particularités importantes qui lui permettent de se démarquer pour la réalisation du mandat. Il doit produire et fournir un organigramme montrant l'ensemble de sa structure organisationnelle en y incluant les diverses associations ou filiales.

La firme doit déposer une proposition soignée présentant de façon claire, nette et précise toute l'information demandée dans le cadre du présent document et requise par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval aux fins d'analyse.

Maximum de deux (2) pages et d'une (1) page pour l'organigramme.

Barème du pointage

APPRÉCIATION	POINTAGE
L'ensemble de la présentation est de qualité exceptionnelle	9 à 10 points
L'ensemble de la présentation est de qualité élevée	7 à 8 points
L'ensemble de la présentation est de qualité bonne	5 à 6 points
L'ensemble de la présentation est de qualité moyenne	3 à 4 points



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

L'ensemble de la présentation est de qualité faible	0 à 2 points
---	--------------

- 2. EXPÉRIENCE ET EXPERTISE DE LA FIRME DANS DES PROJETS SIMILAIRES (15 POINTS)**  
Évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de ses partenaires dans le domaine spécifique du contrat à adjuger et dans des projets similaires réalisés.

Le Soumissionnaire doit décrire l'expérience de sa firme dans le domaine particulier du mandat faisant l'objet de l'appel d'offres et présenter une description d'un minimum de trois (3) projets présentant des similitudes avec le présent projet et réalisés dans les dix (10) dernières années. Il doit décrire la contribution spécifique de la firme dans les projets donnés en exemple et démontrer sa pertinence ainsi que sa capacité à réaliser ce type de projet.

Maximum de deux (2) pages ainsi que d'une (1) page par projet.

Barème du pointage :

APPRÉCIATION	POINTAGE
Présence de trois (3) projets présentant des similitudes, réalisés dans les 10 dernières années	13 à 15 points
Présence de deux (2) projets présentant des similitudes, réalisés dans les 10 dernières années	10 à 12 points
Présence de trois (3) projets présentant des similitudes, réalisés au-delà des 10 dernières années	7 à 9 points
Présence de deux (2) projets présentant des similitudes, réalisés au-delà des 10 dernières années	4 à 6 points
Présence d'un (1) projet présentant des similitudes, réalisé dans les 10 dernières années	1 à 3 points
Aucun projet présentant des similitudes réalisés	0 point

- 3. EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET (20 POINTS)**  
Évaluation de l'expérience du chargé de projet, de son expertise dans des projets similaires, en considérant notamment la complexité et l'envergure de ces derniers et sa contribution spécifique.

Le Soumissionnaire doit présenter une description d'un minimum de trois (3) projets présentant des similitudes avec le présent projet et réalisés dans les dix (10) dernières années par le chargé de projet. Il doit décrire la contribution spécifique de celui-ci dans les projets donnés en exemple et démontrer sa pertinence ainsi que sa capacité à réaliser ce type de projet d'une grande complexité.

Le chargé de projet doit posséder un minimum de dix (10) années d'expérience dans le domaine. Le chargé de projet doit être membre en règle de l'ordre des ingénieurs du Québec.

Le Soumissionnaire doit démontrer la disponibilité du chargé de projet. Le Soumissionnaire doit aussi présenter un chargé de projet de relève.

Maximum de deux (2) pages, excluant les curriculum vitae, ainsi que d'une (1) page par projet.

Barème du pointage

Deux (2) points par année d'expérience pertinente seront adjugés, jusqu'à un pointage maximal de 20.

- 4. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL, RESSOURCES DE LA FIRME ET DE SES PARTENAIRES (20 POINTS)**

Afin d'évaluer la qualité et la quantité des ressources que le Soumissionnaire compte affecter au contrat, le Soumissionnaire doit décrire la structure de l'équipe professionnelle chargée de la réalisation du contrat de service en soumettant le curriculum vitae des membres de l'équipe, accompagné d'une brève description de leurs implications dans le projet.

À ce titre, la firme doit démontrer la qualification, l'expérience et la disponibilité de tout le personnel affecté au projet en soumettant un organigramme de l'équipe proposée comprenant le pourcentage d'implication du personnel, incluant les sous-traitants, s'il y a lieu. L'organigramme doit présenter des ressources de « relève » pour chaque poste clé.

Bien qu'une attention particulière doive être apportée à l'équipe de travail, l'emphase doit être mise sur le surveillant de chantier qui est attribué au projet. La présentation de celui-ci doit décrire ses principales expériences dans les projets similaires. Le Soumissionnaire doit aussi présenter un surveillant de chantier de relève.

Maximum de deux (2) pages pour la composition de l'équipe, une (1) page par sous-traitant et deux (2) pages pour le surveillant de chantier excluant les curriculum vitae.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

### Barème du pointage

*Qualification, expérience et disponibilité du personnel au projet*

N° de résolution ou annotations

APPRÉCIATION	POINTAGE
L'ensemble de la présentation est de qualité exceptionnelle	9 à 10 points
L'ensemble de la présentation est de qualité élevée	7 à 8 points
L'ensemble de la présentation est de qualité bonne	5 à 6 points
L'ensemble de la présentation est de qualité moyenne	3 à 4 points
L'ensemble de la présentation est de qualité faible	0 à 2 points

### *Expérience du surveillant de chantier*

Un (1) point par année d'expérience pertinente sera adjudgé, jusqu'à un pointage maximal de 10.

#### 5. **COMPRÉHENSION DU MANDAT, DES ENJEUX ET DE LA MÉTHODOLOGIE (25 POINTS)**

Évaluation de la compréhension du Soumissionnaire quant au présent mandat et de la nature des services qu'il requiert, des enjeux qui s'y rattachent et de la portée de sa prestation notamment la logistique, la mobilisation, la mise en œuvre, la planification, l'exécution, le suivi et le contrôle et l'impact citoyen. L'évaluation porte également sur la méthodologie proposée pour la réalisation du mandat et le respect des échéanciers, ainsi que de la cohérence et des moyens mis en œuvre.

Le Soumissionnaire doit présenter dans sa proposition un programme de travail explicite appuyé par une méthodologie permettant de mener à bien le projet.

Maximum de dix (10) pages.

### Barème du pointage

APPRÉCIATION	POINTAGE
L'ensemble de la présentation est de qualité exceptionnelle	21 à 25 points
L'ensemble de la présentation est de qualité élevée	16 à 20 points
L'ensemble de la présentation est de qualité bonne	11 à 15 points
L'ensemble de la présentation est de qualité moyenne	6 à 10 points
L'ensemble de la présentation est de qualité faible	0 à 5 points

#### 6. **ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DU MANDAT (10 POINTS)**

Le Soumissionnaire doit présenter un échéancier détaillé montrant les principales activités de conception et d'hypothèses de réalisation. Il doit, de plus, dans son offre, commenter les délais souhaités par la Ville dans cet appel d'offres. Les informations présentées dans cet échéancier sont considérées comme très importantes dans l'évaluation et l'attribution des notes. Une fois le mandat octroyé, l'Adjudicataire doit suivre ce calendrier avec rigueur.

Si le Soumissionnaire peut réduire les délais de réalisation de certaines activités, il doit le mentionner.

Maximum de deux (2) pages et d'une (1) page pour l'échéancier.

### Barème du pointage

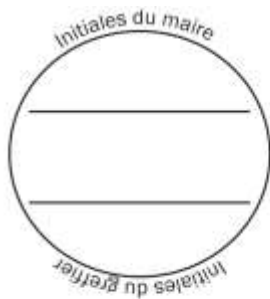
APPRÉCIATION	POINTAGE
L'approche proposée est réaliste, bien documentée et bien soutenue	8 à 10 points
L'approche proposée est réaliste, mais certains éléments sont moins bien étayés	5 à 7 points
L'approche proposée n'est pas réaliste	0 à 4 points

### Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

#### Il est résolu :

- D'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la municipalisation de la rue du Grand-Fond;
- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés pour l'appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la municipalisation de la rue du Grand-Fond;
- D'autoriser le directeur général, à procéder à la formation du comité de sélection, tel que le prévoit Règlement 619-10 - *Règlement autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection pour l'adjudication des contrats relatifs à la fourniture de services professionnels*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

**21. 448-12-16 Adhésion au programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a pris connaissance de l'existence du programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la ville :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que ce conseil municipal autorise la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à adhérer au programme d'assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif, offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**22. 449-12-16 Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif**

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

Considérant que Le Journal Le Lavalais, œuvrant sur le territoire de la municipalité, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre assurance de dommages offert par le programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que ce conseil reconnaissance, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'organisme suivant :
  - Le Journal Le Lavalais
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **URBANISME**

**23. 450-12-16 Demande de dérogation mineure – 10, rue du Cap**

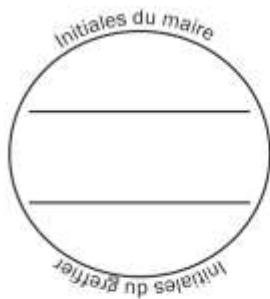
Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0035 déposée le 17 octobre 2016;

Considérant que cette demande vise à autoriser la construction d'un mur avant et d'un mur arrière d'une résidence projetée de 6.1 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé à l'article 4.5.8 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation en vigueur cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont tous respectés;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 8 novembre 2016 :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 2016-0035 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 8 novembre 2016;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**24. 451-12-16**

**Autorisation de signature – Cession de la rue Viau**

Considérant l'entente relative au développement « Espace PUR »;

Considérant que le promoteur s'est engagé à consolider le chemin existant et construire un rond de virée au bout de la rue Viau afin de rendre les opérations de déneigement ainsi que l'entretien du chemin plus viable;

Considérant que les travaux ont été effectués à la satisfaction de la Ville;

Considérant qu'un acte notarié doit être signé afin d'officialiser la cession de cette rue;

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature des documents légaux :

Considérant la recommandation favorable des directeurs du Service de l'aménagement du territoire et du Service des travaux publics et du directeur général :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière en son absence à signer les actes notariés nécessaires et tous les autres documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**25. 452-12-16**

**Nomination de M. Jean-Nicolas Faguy sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)**

Considérant la vacance d'un poste au sein du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

Considérant l'expérience professionnelle de M. Jean-Nicolas Faguy;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection :

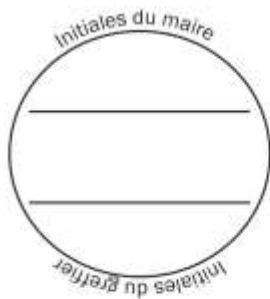
**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele**

**Il est résolu :**

- De nommer M. Jean-Nicolas Faguy sur le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 12 décembre 2018;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

26. 453-12-16

N° de résolution ou annotations

### TRAVAUX PUBLICS

#### Directive de paiement n° 6 – Intersection Monardes-Saphirs

Considérant les travaux d'aménagement de l'intersection Monardes-Saphirs;

Considérant que le décompte n° 6 comprend les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2016, pour un montant de 235 844.57 \$, avant taxes applicables, et que ce montant comprend la retenue contractuelle de 10 %;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier pour libérer ce montant :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele**

**Il est résolu :**

- De verser le montant de 235 844.57 \$, avant taxes applicables, à Charles-Auguste-Fortier inc. et de prendre les fonds à même les Règlements d'emprunt 633-11 et 746-15;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 454-12-16

#### Autorisation de signature – Déplacement du réseau d'utilité publique de Vidéotron – Intersection Monardes-Saphirs

Considérant les travaux d'aménagement de l'intersection Monardes-Saphirs;

Considérant que le réseau d'utilité publique de Vidéotron doit être déplacé;

Considérant la proposition de Vidéotron du 11 novembre 2016;

Considérant la recommandation favorable du directeur de projets :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser Vidéotron à procéder au déplacement de son réseau d'utilité publique à l'intersection Monardes-Saphirs, pour un montant de 29 485,17 \$, avant les taxes, et de prendre les fonds à même les Règlements d'emprunt 633-11 et 746-15;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 455-12-16

### RESSOURCES HUMAINES

#### Embauche de Mme Maude Simard, avocate, à titre de greffière, pour le remplacement temporaire d'un congé de maternité

Considérant le départ en congé de maternité de la greffière;

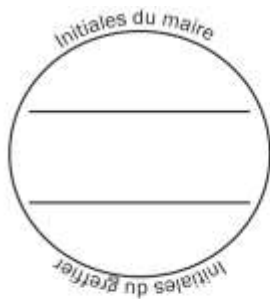
Considérant que les fonctions de greffière occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues réalisées;

Considérant que Mme Maude Simard exercera ses fonctions d'avocate exclusivement à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et que celle-ci est couverte par nos assurances professionnelles;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval se porte garante de prendre fait et cause et de répondre financièrement des conséquences de toutes erreurs ou omissions commises dans l'exercice de ces fonctions;





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation favorable du directeur général et de la directrice générale adjointe :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche de Mme Maude Simard, avocate, au poste de greffière, de façon temporaire jusqu'au retour de Mme Caroline Nadeau (remplacement de congé de maternité) suivant les dispositions du contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres et son avenant 1;
- Les conditions de travail sont celles stipulées dans le contrat à intervenir traitant des conditions de travail des employés-cadres;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 456-12-16

**Embauche de M. Pascal Courchesne, à titre d'opérateur journalier, saisonnier, sur appel**

Considérant les besoins actuels du Service des travaux publics pendant la saison hivernale;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De procéder à l'embauche de M. Pascal Courchesne au poste d'opérateur-journalier, saisonnier, sur appel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 457-12-16

**DIVERS**

**Modification de la Résolution 172-05-16 concernant la directive de changement TS1-TS2 du projet de l'intersection Monardes-Saphirs**

Considérant la Résolution 172-05-15 acceptant la directive de changement TS1 et TS2 dans le cadre du projet de l'aménagement de l'intersection Monardes-Saphirs;

Considérant que cette résolution décrète que les fonds nécessaires au paiement de ces directives de changement seront pris à même un poste comptable;

Considérant que ces directives de changement sont en lien avec les parcs et espaces verts;

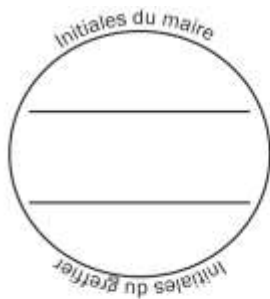
Considérant qu'il est plus opportun de payer ces directives de changement à même le Fonds de parc et terrain de jeux, et par conséquent, de modifier la Résolution 172-05-16 :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De modifier la Résolution 172-05-16 afin que le paiement des TS1 et TS2 soit fait à même le Fonds de parc et terrain de jeux;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

31. 458-12-16

### **Modification des noms des rues Valmont et des Mélèzes**

Considérant que les limites territoriales de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Québec croisent deux rues portant des noms différents de part et d'autre de chacune des villes;

Considérant l'ambiguïté de cette situation pour les services d'urgence et de livraison;

Considérant l'entente à intervenir entre les deux villes relativement au déneigement, l'entretien de la chaussée, la collecte et la gestion des matières résiduelles;

Considérant que le conseil municipal souhaite modifier les noms des rues Valmont et Mélèzes afin d'uniformiser le nom des axes routiers passant par Sainte-Brigitte-de-Laval et Québec :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De modifier le nom de la rue Valmont par la rue des Mitrelles;
- De modifier le nom de la rue des Mélèzes par rue des Gentianes;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 459-12-16

### **Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec la Ville de Québec relativement à fourniture de services en matière de déneigement, d'entretien de la chaussée, de collecte et de gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la Ville de Québec située aux limites du territoire de Sainte-Brigitte-de-Laval**

REPORTÉ

33. 460-12-16

### **Renouvellement du contrat d'assurance**

Considérant que, sur une base annuelle, la Ville doit renouveler son contrat d'assurance auprès du Groupe Ultima et la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Considérant que le contrat d'assurance couvre les assurances de biens (équipements, immeubles), la responsabilité civile, les erreurs et omissions, les assurances automobiles et les assurances pour les pompiers et premiers-répondants :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser le paiement de 98 746 \$, taxes incluses, afin de défrayer les coûts inhérents au contrat d'assurance;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

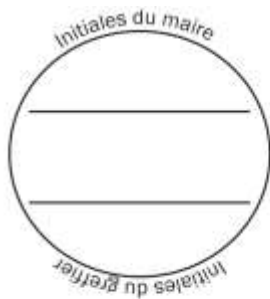
**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

34. 461-12-16

### **Directive de changement - Bâtiment parc des saphirs (système d'alarme)**

Considérant la directive de changement ME-8 rev.1, incluant les travaux TS-69 et TS-70, reçue à la ville le 12 décembre 2016;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que cette directive de changement vise à ajouter un système d'alarme incendie;

Considérant que l'ensemble de cette directive est au montant de 33 598.09 \$, avant les taxes applicables;

Considérant la recommandation favorable du chargé de projet ainsi que l'ingénieur dûment mandaté :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'accepter la directive de changement ME-8 rev.1, incluant les travaux TS-69 et TS-70, pour un montant de 33 598.09 \$, avant les taxes applicables, dans le cadre du projet la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le Règlement d'emprunt 651-12;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

35. 462-12-16

#### **Période de questions**

À 19 h 50, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 02.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **DISPOSITIONS FINALES**

36. 463-12-16

#### **Levée de la séance**

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu de lever la séance à 20 h 02.**

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

\_\_\_\_\_  
**Mme Wanita Daniele**  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
**Mme Andrée-Anne Turcotte**  
Greffière adjointe

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.